

Accidents : malgré un net recul, les chiffres restent alarmants

Page 3

LE JOUR

D'ALGERIE

JSK / Convocation de l'AGE des actionnaires
Suite à un vice de forme, la justice annule l'ordonnance désignant un huissier

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5297 - Jeudi 11 février 2021 - Prix : 10 DA

Page 16

Des coupures d'eau fréquentes dans la capitale

Seaal et ses incohérences de communication

Page 2

Eugene Goldman

Par Mohamed Habili

Le vote auquel il a été procédé, il y a deux jours, à l'ouverture du deuxième procès en destitution de Donald Trump, portant sur la constitutionnalité même de la procédure, s'est soldé par 56 voix pour et 6 voix contre. Le même vote avait eu lieu le 26 janvier dernier au Sénat, à ceci près qu'il portait alors sur l'inconstitutionnalité du procès engagé contre un président qui n'était plus en fonction, avait déjà donné, à une voix près, le même résultat : 55 voix contre et 5 voix pour. Ainsi donc, lors du deuxième vote, un seul sénateur républicain s'est détaché de la masse des siens pour joindre sa voix à celles des démocrates et des 5 de son camp qui avaient voté avec eux la première fois. On sait que la condamnation de Trump exige pour être prononcée d'être approuvée par deux tiers des sénateurs, qui sont au nombre de 100. Pour qu'elle soit votée le moment venu, qu'il reste à fixer, il faudrait qu'au moins 17 républicains y souscrivent en même temps que les 50 démocrates. A moins d'un miracle, cette cause est donc d'ores et déjà perdue. Or s'il y a un procès que les démocrates et avec eux un grand nombre d'Américains ne doivent perdre à aucun prix, c'est bien celui qui se tient aujourd'hui contre un président directement responsable de l'invasion de la capitale par une foule de ses partisans.

Suite en page 3

Meziane Meriane, coordinateur du Snapest au sujet de la formation de l'enseignant

«Le bricolage doit laisser la place au savoir-faire»



Ph/D. R.

Pour une école performante et de qualité, «la formation de l'enseignant est la matrice principale de la réussite d'une réforme de notre système éducatif», a indiqué, hier, le coordinateur du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique, précisant que «le bricolage doit laisser la place au savoir-faire». Page 2

Essais nucléaires en Algérie

La France doit «s'excuser» pour tous ses «crimes coloniaux»

Page 4

Travailleurs du préemploi

L'opération de titularisation réactivée dans les prochains jours

Page 3

Meziane Meriane, coordinateur du Snapest au sujet de la formation de l'enseignant

«Le bricolage doit laisser la place au savoir-faire»

■ Pour une école performante et de qualité, «la formation de l'enseignant est la matrice principale de la réussite d'une réforme de notre système éducatif», a indiqué, hier, le coordinateur du Syndicat national autonome des professeurs de l'enseignement secondaire et technique, précisant que «le bricolage doit laisser la place au savoir-faire».

Ph/D. R. Par Thinhinene Khouchi

S'exprimant, hier, sur les ondes de la Radio nationale, Meziane Meriane, coordinateur du Snapest, a indiqué que pour assurer la réussite de la réforme de notre système éducatif, la formation de l'enseignant est plus que primordiale, regrettant qu'«on accorde beaucoup d'importance à la pédagogie, mais le vecteur principal de sa transmission est complètement négligé». Il a précisé que toute réforme éducative a besoin

d'enseignants efficaces et performants, formés régulièrement. Argumentant ses déclarations, l'invité de la Chaîne 3 a cité l'exemple de l'application immédiate de la réforme de l'école fondamentale appliquée en 1976. «On demandait aux enseignants d'enseigner en arabe sans aucune formation préalable, sans leur apprendre la terminologie, passant de la langue française à la langue arabe. Automatiquement, le rendement a été affecté. Les enseignants ne travaillaient plus avec le même rendement», a-t-il ajouté. Même chose pour la réforme Benzaghrou, a-t-il indiqué, qui n'a jamais abouti. Selon lui, les enseignants n'étaient pas du tout prêts pour appliquer cette réforme. «On a mis devant eux des documents et des élèves. Résultat : on est allé droit vers l'échec», a-t-il dit. Dans un autre registre, le coordinateur du Snapest a précisé qu'il y a nécessité de libérer le système d'éducation nationale en le protégeant notamment des «interférences où les adultes soldent leurs problèmes politiques et idéologiques sur l'apprentissage de l'enfant». Selon lui, le moment est venu de laisser l'école, les pédagogues, les spécialistes de l'éducation, élaborer un programme en fonction des objectifs assignés à la réforme et en fonction, aussi, des orientations contenues dans la loi de l'orientation scolaire de 2008. «C'est l'avenir de l'Algérie et de nos enfants qui est en jeu», a-t-il estimé, insistant sur le sérieux dans le travail pour avoir un système éducatif performant. «J'insiste, encore une fois, sur le volet de la formation des ensei-



gnants. Le bricolage doit laisser la place au savoir-faire», a-t-il affirmé. «Si on arrive à dépasser ce cap, je pense qu'on peut aller loin et pourquoi pas reprendre aussi notre place des années 1960 et 1970, où notre système éducatif était très performant», a-t-il insisté. En outre, il a indiqué que «pour nous engager dans une refonte ou réforme globale, pourquoi ne pas commencer par le secondaire, qui est l'enseignement pré-universitaire, et s'engager dès à présent sur une réflexion en évaluant ce qui est passé et en constatant toutes les erreurs que l'on est en train de traîner». Et d'ajouter : «Et pourquoi ne pas s'engager dans la réforme et la refonte du bacca-

lauréat qui est très lourd, stressant et qui occupe beaucoup de temps en mobilisant beaucoup de moyens ? C'est une occasion pour engager des réflexions avec les spécialistes des sciences de l'éducation». Enfin, l'intervenant a

réitéré son appel pour procéder à un recrutement des enseignants afin de faire face à la surcharge des volumes horaires, car l'enseignant risque de «ne pas finir l'année ou de la terminer sur les genoux». **T. K.**

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 2 décès et 223 nouveaux cas

L'ALGÉRIE a enregistré 2 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, quatre cas de moins qu'hier (6), portant à 2 926 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr Djamel Fourar. Le nombre de contaminations a connu une baisse, avec 223 cas, soit 23 cas de moins par rapport au bilan d'hier (246), pour atteindre, au total, 109 782 cas confirmés.

R. N.

Des coupures d'eau fréquentes dans la capitale

Seaal et ses incohérences de communication

Les habitants de la capitale connaissent depuis quelque temps de fréquentes coupures dans l'alimentation en eau potable. Plusieurs communes sont ainsi privées de ce précieux liquide une bonne partie de la journée. Dans d'autres cas, c'est durant les soirées que ces coupures surviennent.

La situation est vécue par plusieurs communes à l'instar de Aïn Naâdja (Gué de Constantine) et Aïn Benian, pour ne citer que celles-là. Les habitants ont observé des coupures de l'eau potable de 18h jusqu'à 7h du matin. «Les coupures interviennent généralement à 19 heures. L'alimentation est rétablie vers 7 heures du matin», s'indigne un citoyen de Aïn Naâdja qui s'étonne que la Seaal n'ait pas informé ses clients sur les raisons et les horaires des perturbations qui perdurent depuis plus dix jours. «À Aïn Benian, les coupures d'eau se font à

partir de 18h depuis plus d'un mois. On ne connaît pas encore leurs causes. C'est infernal», s'offusque une jeune femme résidant dans la commune, ajoutant : «Moi par exemple, je rentre chez moi chaque jour à 18h, je ne trouve pas d'eau pour me doucher ou pour faire la lessive ou autres tâches, c'est vraiment pénalisant». Aucune explication rationnelle n'est fournie sur ces coupures fréquentes qui ne se font habituellement qu'en période de lancement de travaux. Mais actuellement elles ne sont pas signalées sur la page officielle de l'entreprise ni par affichage au niveau des communes. Sur la plateforme numérique d'Info Trav'Eau», mise au point par la Seaal, lancée dernièrement et permettant aux citoyens de suivre en direct toute l'actualité des travaux en cours dans leurs communes respectives sur le lien : <http://www.seaal.dz/espace-client/infos-travaux/>, il est indiqué que les communes où la sus-

pension de l'eau est en cours. Mais en aucun cas il n'a été signalé les coupures fréquentes d'eau durant la nuit à Aïn Naâdja ou Aïn Benian.

A Gué de Constantine (Aïn Naâdja) par exemple, la plateforme explique que la coupure d'eau est survenue à partir de la journée de 9 février et la cause est liée à «un niveau de consommation exceptionnellement élevé» dans la localité de Aïn Naadja, alors que la coupure touche la commune depuis plus de dix jours. Même constat pour Aïn Benian. Il est signalé des travaux pour la journée d'hier de 11h à 13h, mais rien sur les coupures d'eau durant la nuit qui perdurent.

Concernant les requêtes des citoyens, des réponses inviables sont données : veuillez contacter le centre d'appel 15 94. «Je n'ai pas d'eau chez moi et pourtant il n'y a pas de perturbation signalée dans ma commune sur cette page d'in-

formation», a écrit un client sur la page de ce site. La réponse à cette requête est : «Vérifiez au niveau de votre compteur que le robinet d'arrêt est ouvert. Si une bague rouge a été placée au niveau de votre compteur, vous avez été coupé pour non-paiement, contactez votre agence clientèle ou bien le 15 94 pour plus d'informations. Si vous habitez dans un immeuble, vérifiez que le robinet d'arrêt du compteur général est ouvert. Sinon, demandez à vos voisins si le manque d'eau est général, il se peut qu'un incident vienne de se produire».

Le rationnement semble être une option privilégiée par les autorités pour les mois à venir. Des responsables du secteur évoquent surtout une opération de rationnement de la ressource qui touche plusieurs quartiers d'Alger et touchera à partir du mois de mars d'autres communes de la capitale en raison de la pénurie de la ressource.

Louisa Ait Ramdane

Agriculture Renforcement des mesures visant à approvisionner le marché en fourrage

LE MINISTÈRE de l'Agriculture et du Développement rural a arrêté plusieurs mesures dans le but d'approvisionner le marché national en fourrage, en vue d'absorber la pression induite par la hausse des prix de cet aliment de bétail sur le marché international, a affirmé un responsable à l'APS.

Il a été décidé, dans ce sens, de la création d'une cellule centrale chargée du suivi des prix des matières entrant dans la composition du fourrage sur le marché international, de la stratégie de distribution nationale de ce produit et de la disponibilité de la matière première comme le son et l'orge, et le contrôle de leurs prix sur le marché national, selon les explications du chef d'études, Abdelhak Amrani. Des comités de wilaya ont également été mis en place pour le suivi de la distribution des matières premières au niveau local aux prix fixés, et la préparation des listes des éleveurs bénéficiaires, activant en coordination avec les chambres agricoles, outre la formation d'équipes mixtes regroupant la Direction des services agricoles, la direction du Commerce et les Coopératives de céréales et légumes secs, chargées du contrôle du taux d'extraction des constituants du son de blé. Sur la base des informations échangées entre ces comités de wilaya, la cellule centrale procède, en cas d'urgence, à la prise des mesures nécessaires. Dans ce contexte, le responsable a annoncé que le prix du son subventionné a été fixé sur le marché national à 2 500 DA, avec l'élargissement de sa distribution, par les ministères concernés, aux coopératives et associations des éleveurs, alors que ce produit était exclusivement destiné auparavant à l'alimentation des vaches laitières. **D. B.**

Le bilan 2020 est le moins tragique depuis trente ans

Accidents : malgré un net recul, les chiffres restent alarmants

■ Les statistiques des accidents attestent d'un recul relatif, comparativement à celles des années précédentes. Selon la Délégation nationale à la sécurité routière (DNSR), le bilan des accidents de la route enregistrés en 2020 est le moins tragique depuis trois décennies.

Par Meriem Benchaouia

Il est vrai que les données globales font ressortir un net fléchissement du nombre des sinistres routiers et de celui des victimes qu'ils continuent à provoquer, mais les statistiques demeurent tout de même très élevées. Des chiffres effrayants qui donnent froid dans le dos. Les routes algériennes sont de vrais mouroirs. Le bilan de 2020 fait état de 18 949 accidents de la route ayant fait 2 844 morts contre 22 507 accidents ayant fait 3 275 morts en 2019, soit moins de 13,16 %. Le nombre d'accidents de la route enregistré en 2020 est le plus bas depuis 1970 et le nombre de morts est le plus bas depuis 1975, d'après la DNSR. Le bilan fait, par ailleurs, état de 25 836 blessés contre 31 010 blessés en 2019, soit moins de 16,68 %. Ce nombre de blessés est également le plus bas depuis 1974. Selon la Délégation nationale à la sécurité routière, le nombre de véhicules du parc national automobile étant passé de 335 600 véhicules en 1970 à 9 416 850 véhicules en 2018, une véritable hécatombe aurait pu se produire. M'sila vient en tête des wilayas de par le nombre d'accidents, avec 798 accidents corporels et de par la gravité des accidents avec 141 décès durant la période sus citée, suivie de Sétif (125 décès) et Alger (122 décès). La wilaya d'Alger occupe la deuxième place parmi les wilayas les plus exposées aux accidents de la circulation avec 779 accidents. Le bilan indique que cette situation est liée à plusieurs données, notamment le volume du parc automobile qui s'élève à 1 483 093 véhicules, soit 15,75 % du nombre global du parc national, le volume du réseau routier esti-



PH.D.R.

mé à 2 364 km, outre sa population qui s'élève à 3 335 418 habitants. Toutefois, le nombre des accidents corporels a enregistré dans cette wilaya une baisse de 457 accidents par rapport à 2019. Selon le document, les mercredis et jeudis sont les journées qui enregistrent le plus d'accidents, car précédant le week-end (31,49 % du nombre global des accidents), alors que la journée de vendredi est celle qui enregistre le moins d'accidents vu le manque de déplacements. La tranche horaire entre 00:00 et 06:00 du matin enregistre le plus bas taux d'accidents avec 4,35 %, en raison du manque de déplacements et de la circulation limitée qu'impose le protocole de confinement sanitaire de lutte contre le Covid-19.

L'excès de vitesse, en tête des principales causes

En 2020, 3 249 accidents ont été enregistrés en raison de l'excès de vitesse, soit 17,15 % de l'ensemble des causes. Par ailleurs, le manque de vigilance des conducteurs dans les cités a entraîné 2 601 accidents, tandis que la perte de contrôle du véhicule est à l'origine de 1 259 accidents. Les véhicules légers sont les plus impliqués dans ces accidents avec un taux de 66,46 %, suivis des motocycles (19,39 %), et ce, en dépit du fait qu'ils ne représentent que 01,83 % du parc national des véhicules, selon les statistiques de 2018. Les camions, quant à eux, occupent la 3^e place (8,06 %), suivis des véhicules de transport des voyageurs (2,06 %). Il convient de signaler que les nouveaux conducteurs titulaires de permis de moins de deux ans sont les plus impliqués dans les accidents avec un taux de 17,68 %, ce qui pourrait s'expliquer par le

manque d'expérience et le jeune âge des nouveaux titulaires de permis de conduire. Les conducteurs de sexe masculin sont la catégorie enregistrant le plus de victimes d'accidents de la route, avec un taux dépassant les 80 % du nombre total des blessés et des morts. En outre, et concernant les piétons, le bilan a fait état de 263 morts et 6 126 blessés durant la même période. Selon la même source, l'Algérie a enregistré des résultats «*encourageants*» en matière de sécurité routière en 2020 et ce, grâce «*aux efforts considérables et permanents de tous les acteurs, notamment la multiplication des opérations de sensibilisation aux risques des accidents de la route, d'une part, et les mesures strictes de prévention ayant été prises afin de limiter le déplacement des citoyens et des véhicules dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.*» M. B.

Travailleurs du préemploi

L'opération de titularisation réactivée dans les prochains jours

L'opération de titularisation des détenteurs de contrats de préemploi se poursuivra durant l'année en cours à travers toutes les wilayas du pays. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, El Hachemi Djaaboub, s'exprimant à Tissemsilt, a fait état de la titularisation, au niveau national, de 47 000 employés dans le cadre du préemploi. Cette opération, a-t-il expliqué, concerne 370 000 contractuels répartis en deux catégories, la première est celle des travailleurs cumulant 8 années et plus d'expérience jusqu'à 2019, la seconde est celle ayant entre 3 et 8 ans d'expérience cette année. Le ministre a

affirmé qu'il sera procédé, dans les prochains jours, à l'activation de l'opération de titularisation pour atteindre un grand taux d'insertion et l'achever définitivement cette année. Toujours concernant cette catégorie de travailleurs, El Hachemi Djaaboub, dans une réponse à une question écrite d'un député, a rassuré les bénéficiaires du Dispositif d'aide à l'intégration professionnelle (DAIP) dont les postes occupés ne correspondent pas à leurs diplômes, qu'ils seront intégrés. Une commission de wilaya a été mise en place pour traiter ce problème en œuvrant à les intégrer dans une administration ou une entreprise relevant du même secteur

ou autre, au cas par cas, en adéquation avec leurs spécialités. Le ministre du Travail a révélé, par ailleurs, que près de 36 000 employés ont été intégrés entre novembre 2019 et le 31 décembre 2020. Dans la wilaya de Tissemsilt où il était en visite de travail et d'inspection, M. Djaaboub a déclaré que son département œuvre à endiguer définitivement la bureaucratie, à travers la numérisation et l'allègement des procédures. L'autre bonne nouvelle qui devrait intéresser des milliers de travailleurs algériens, si elle est mise en exécution, est en rapport avec le Fonds national de péréquation des œuvres sociales (Fnpos). Le ministre a indiqué avoir

donné des instructions au DG du Fnpos pour activer l'opération d'octroi d'aides financières disponibles. Des aides, faut-il le préciser, que des milliers de travailleurs attendent, parfois depuis de très longues années.

El Hachemi Djaaboub, qui a présidé la cérémonie de remise de décisions d'insertion de diplômés, de contrats de location de locaux commerciaux relevant du secteur de l'Habitat situés dans la commune de Layoune et de chèques bancaires dans le cadre de dispositifs d'aide à l'emploi au profit de plusieurs bénéficiaires, a souligné l'importance d'encourager les jeunes à accéder au monde de l'entrepreneuriat, notamment

LA QUESTION DU JOUR

Eugene Goldman

Suite de la page une

A l'ouverture du procès, l'accusation a projeté dans la salle un film d'un quart d'heure susceptible de remplir d'horreur le moins enthousiaste des patriotes américains. Aucune image de ce film n'est en soi nouvelle, mais elles s'y enchaînent dans une progression dramatique effroyable. Elles sont poignantes, parce que tragiques, y compris pour un non Américain. On se prend à se demander à la fin si les Etats-Unis tels qu'on les avait toujours connus n'ont pas en fait cessé d'exister. S'ils étaient capables de se relever d'une telle violence contre le premier de leurs symboles nationaux, de se laver d'une souillure sans précédent dans leur histoire. Une bande fasciste, sur le signal du président des Etats-Unis en personne, a pris d'assaut la Maison commune, dans l'intention de faire violence aux représentants du peuple, et même d'en tuer quelques-uns. Bruit, fureur, et saccage. Enfer et damnation. Mais bravoure aussi, notamment de la part de ce policier de couleur qui avec un sang-froid incroyable a entraîné loin de la Chambre des représentants une foule lancée à la recherche de celle-ci dans le dédale des couloirs et des escaliers. Suivez-moi, semblait-il leur dire, marchant le plus souvent à reculons, je vais vous y conduire. Lors qu'ils s'approchaient de lui de trop près, il se retournait et courrait un peu pour se mettre hors de leur portée. Mais c'était pour leur faire face à nouveau, les aimantant de sa poitrine et de sa matraque qu'il battait machinalement contre son autre paume, les canalisant comme par un tour de passe-passe, les fourvoyant en réalité, les conduisant loin de ceux qu'ils recherchaient pour les massacrer. Il s'appelle Eugene Goodman.

M. H.

dans les secteurs de l'Agriculture, du Commerce, du Tourisme, de l'Industrie et des services de santé afin d'absorber le chômage. Il a, à cette occasion, fait savoir qu'une vision prospective du gouvernement sera suivie par des mesures incitatives visant à développer l'investissement et fournir des emplois aux jeunes. Le ministre a, par ailleurs, relevé que la pandémie de coronavirus a causé des pertes en postes d'emploi.

Aomar Fekrahe

Essais nucléaires en Algérie

La France doit «s'excuser» pour tous ses «crimes coloniaux»

■ L'indemnisation des victimes algériennes des essais nucléaires français en Algérie ne pourrait intervenir en l'absence d'«excuses» de la France pour l'ensemble de ses "crimes coloniaux", estime D' Ammar Mansouri, chercheur en génie nucléaire, soulignant la «responsabilité morale et juridique» de cette dernière devant le Droit international humanitaire.

Par Hamid H.

«/ I faut souligner que les archives françaises liées au nucléaire sont frappées du sceau "secret-défense". Et tant que la France continue à refuser la repentance et les excuses, je ne pense pas qu'elle reconnaitra ses crimes nucléaires en Algérie et, encore moins, concéder à l'indemnisation des victimes, cela impliquant des incidences financières conséquentes pour elle», a déclaré à l'APS D' Mansouri.

Intervenant la veille du 61^e anniversaire des explosions nucléaires françaises en Algérie «Gerboise bleue» (13 février 1960), il fera remarquer que les présidents français qui se sont succédés ont été «unanimes» à plaider pour «une nouvelle page et des relations privilégiées entre les deux pays, tout en refusant, paradoxalement, la repentance et la réparation». Abordant l'actualité du contentieux mémoriel entre les deux pays marquée par le dernier rapport de Benjamin Stora, D' Mansouri souligne que ce document a bien abordé «la contamination des populations sahariennes par les bombes atomiques françaises» et préconisé la «poursuite du travail conjoint» sur cette question. Néanmoins, il estime que ledit rapport demandé par le Président français Emmanuel Macron «est justifié par les ambitions électoralistes de ce dernier pour 2022 comme ce fut le cas en 2018».

Aussi, préfère-t-il parler de «non-événement pour l'Algérie», suggérant la mise en place d'une «commission Histoire et

Mémoire/Vérité et Justice», en place et lieu de «la commission Mémoires et Vérité» proposée par l'historien français.

Et de revenir sur la première réunion, en 2016, du groupe de travail mixte sur l'indemnisation des victimes algériennes des essais nucléaires français au Sahara ou de leurs ayants droit, laquelle devait être suivie d'une seconde rencontre dans la capitale française durant la même année. «Malheureusement, ce groupe de travail, créé pour faire avancer le dossier des indemnités, ne s'est plus réuni depuis», a-t-il déploré, avant de rappeler, qu'à ce jour, une seule victime a été reconnue en tant que telle puis indemnisée, en 2018, considérant, toutefois, que cette réparation demeure «tardive et très restreinte» comparativement à la date des faits et au nombre important des victimes.

Dossier «épineux» et «lourd héritage»...

Pour le chercheur, la commémoration de la «Gerboise bleue» est une opportunité pour «se pencher sur cet épineux dossier et lourd héritage colonial, en particulier les tragédies, les souffrances et les ravages infligés au peuple algérien, comme l'attestent les nombreux témoignages et documents y afférents».

«La contamination des populations sahariennes par les explosions nucléaires françaises n'est pas à démontrer. Des décennies après, la radioactivité continue de tuer et de causer des malformations congénitales parmi les nouveau-nés à Reggan (Adrar) comme à In M'guel



(Tamanrasset)», s'indigne celui qui se penche, depuis des années, sur le dossier du nucléaire français au Sahara algérien (1957-1967).

Activant dans le mouvement associatif, D' Mansouri rappellera que les 57 explosions, essais et expérimentations nucléaires françaises en Algérie ont généré «des déchets radioactifs, sous formes gazeuse, liquide et solide, nocifs pour toutes formes de vie, sachant qu'ils sont toujours enfouis sous le sol algérien et représentent un danger permanent pour la sécurité sanitaire des populations». Faisant observer «la difficulté» de la gestion de ces déchets, l'intervenant a également rappelé les caractéristiques des rayonnements ionisants émis par les sources radioactives, à savoir «invisibles, inodores et silencieux». «Ce pourquoi, les populations affectées par les explosions nucléaires françaises, aussi bien au Sahara qu'en Polynésie, sont terrorisées car n'ayant pas l'impression d'être maîtresses de leur santé et de leur environnement», commente-t-il, avant d'évoquer la réflexion d'Albert Einstein : «Quoi qu'il en soit, l'atome ne pardonne pas !».

A ce propos, D' Mansouri tient à rappeler que «la France a réalisé ses explosions nucléaires en pleine connaissance des dangers de la radioactivité et de ses

conséquences sur la santé humaine, sur l'environnement et surtout pendant le moratoire international sur ces essais décidé par les puissances nucléaires en 1958». Ce qui l'amène à souligner la «responsabilité morale et juridique» de l'ancien empire colonial devant le Droit international humanitaire.

Interpellé précisément sur la portée du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), ratifié en 2017 et entré en vigueur fin janvier 2021, le chercheur, ayant contribué à la réalisation de films-documentaires sur les crimes coloniaux, évoque notamment les articles 6 et 7 stipulant «l'assistance aux victimes et la remise en état de l'environnement» ainsi que la coopération et l'assistance internationale. Partant de cela, poursuit-il, la France «est face à son contentieux nucléaire en Algérie et est contrainte de le régler», conviant cette dernière à «exercer des pressions» dans ce sens sur son ancien colonisateur.

Plus concrètement, il s'agit de l'amener à «ouvrir» les archives nucléaires, à indemniser les victimes et les ayants droit, à réhabiliter les sites nucléaires affectés, l'enjeu étant d'«assurer la sécurité sanitaire des populations et des générations futures ainsi que la préservation de l'environnement et de l'équilibre de

l'écosystème, tout en assurant l'assistance technique nécessaire à ce genre d'opérations».

Autant de mesures, poursuit l'auteur de plusieurs écrits sur ce dossier, qui ont été préconisées par l'Agence internationale à l'énergie atomique (AIEA) depuis 1995 aux Etats auteurs d'essais nucléaires, les conviant à «assumer toutes leurs responsabilités» dans ce registre.

«Malheureusement, la France n'a pas daigné s'y conformer en Algérie et ne l'a fait que pour la Polynésie. Pourquoi ce "deux poids deux mesures" ?», s'est-il interrogé, avant de faire le parallèle avec des cas d'indemnités accordées par des Etats nucléaires aux populations impactées par leurs expérimentations, à savoir le Royaume-Uni avec l'Australie, les USA avec les îles Marshall et le Japon ainsi que la Russie avec le Kazakhstan. Tout en relevant le principe du «pollueur-payeur» préconisé par le TIAN, D' Mansouri souhaite la tenue d'une conférence internationale pour faire avancer le dossier des essais nucléaires à travers le monde avant de conclure ainsi : «En fait, le plus grand crime perpétré à l'encontre des Algériens, c'est le colonialisme lui-même, car engendrant toutes sortes de crimes contre l'humanité».

H. H.

Histoire

Les essais nucléaires français en Algérie, un «déni» de l'autre

Les essais nucléaires français en Algérie s'inscrivent dans une logique coloniale basée sur le «déni» de l'autre, relève le chercheur en histoire, Amar Mohand-Amer, soulignant que les victimes sont «en droit» d'exiger reconnaissance et réparation. Dans une déclaration à l'APS, à la veille de la commémoration du 61^e anniversaire des essais nucléaires français dans le Sahara algérien, l'historien souligne que ces expérimentations s'inscrivent dans «l'idéologie coloniale bâtie sur le déni de l'autre et constituent, ainsi, des outils de domination où la violence, sous toutes ses formes, est la matrice». Le chercheur au Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc)

d'Oran considère, en outre, que ces pratiques exercées dans le cadre du programme nucléaire français (1957-1967) «participent à une vision du colonialisme et informent également sur la complexité du processus de sortie de guerre». Allusion aux accords d'Évian, note-t-il, dont des clauses ont permis à l'ancienne puissance coloniale de poursuivre ses tests nucléaires après l'indépendance de l'Algérie en 1962. Invité à commenter les répercussions physiques, psychologiques et sociétales de tels actes, M. Mohand-Amer soutient qu'elles sont «multiples», considérant précisément l'étendue des aspects impactés, tout en estimant que les victimes qui en sont «meurtries dans leurs chairs, sont en

droit d'exiger qu'elles soient reconnues comme telles et d'être indemnisées». Interpellé sur le récent rapport de l'historien français Benjamin Stora, qui évoque la nécessité de poursuivre le travail entrepris entre les deux parties sur ce dossier, le chercheur insiste pour que la question des essais nucléaires «ne soit plus taboue en Algérie», tout en appelant les autorités algériennes à «réactiver ce dossier et à défendre les intérêts de celles et de ceux qui ont souffert». Considérant que «c'est à l'Etat et non aux victimes» de prendre en charge ce dossier, il a notamment abordé la question des archives, estimant que l'Etat algérien «est appelé à trouver avec son homologue français la meilleure voie

pour traiter ce dossier». Plus globalement, le responsable de la division «Recherche et socio-anthropologie de l'histoire et de la mémoire» au Crasc dit «ne pas croire à la notion de "contentieux mémoriel" ou de "réconciliation des mémoires", car d'avis que la mémoire est consubstantiellement liée à chaque peuple et à sa propre histoire». «Cette mémoire n'est ni à partager ni à fragmenter, et chercher à apaiser des mémoires me semble utopique. Cette question des essais nucléaires français en Algérie atteste que ce n'est pas de mémoire qu'il s'agit mais de réparations et de responsabilité de la France envers les Algériens», fait-il observer en guise de conclusion.

N. Y.

Agence nationale des activités minières Anam

Attribution de six titres d'exploration minière pour plus de 413 millions de dinars

■ L'Agence nationale des activités minières (Anam) a attribué, hier, six permis d'exploration minière de type carrières sur un total de 21 sites mis en adjudication, et ce, pour un montant global de 413,6 millions de dinars.



Ph.D. R.

Par Samia Y.

Ces titres ont été octroyés à l'issue de la 50^e session d'adjudication de permis

miniers dont l'appel d'offres national, lancé en mars 2020, a porté sur l'exploration minière de 21 sites se situant dans 11 wilayas du pays. 12 plis finaux ont été ouverts, lors de cette

session d'adjudication, retenus dans le cadre de la phase des offres financières.

Les sites miniers sollicités se situent au niveau des wilayas de Biskra, M'sila, Ouargla et

Illizi.

Les deux sites de la wilaya de Biskra sont : le site de M'Haissel 2 pour l'exploitation de gypse attribué à la société «Sarl Knauf Platre» pour un montant de 8,15 millions de dinars et le site de Laaroussin pour l'exploitation de sable de construction attribué à la société «Eurl Adjelfaou» pour un montant de 30 millions de dinars. S'agissant de la wilaya de M'sila, le site Erg Ez Zbar dédié à l'exploration de sable de construction a été attribué à la société «SNC Groupe Aliti» pour 80 millions de dinars. Le site «RN 56 double voie» au niveau de la wilaya de Ouargla a été attribué à la société «Sarl Zad El Hawa» pour un montant de 45,4 millions de dinars, destiné à l'exploration de tuf. Concernant la wilaya d'Illizi, les deux sites «Oued Ouan Askarenel» et «Oued In Adaoui», destinés à l'exploration de calcaire, ont été attribués à la société «Sarl Acosco» pour, respectivement, 91 millions et 159 millions de dinars.

Pour rappel, cet appel d'offre national n° 01/ANAM/2020, lancé en mars 2020, s'est tenu selon le président de l'Anam, Smail El Djouzi, «dans des

conditions un peu particulières dues aux conditions sanitaires que nous traversons, ce qui nous a obligés à reporter à plusieurs reprises la date d'ouverture des plis des offres techniques et des offres financières».

Au terme de l'ouverture des plis des offres techniques en octobre dernier, l'Anam avait annoncé 82 plis reçus dont 62 plis recevables après examen et 20 plis rejetés pour non-conformité avec les exigences du cahier des charges. «Après examen des dossiers des offres retenues lors de la phase technique par la commission ad hoc, tel que stipulé par l'article 19 du cahier des charges, 32 offres ont été retenues pour la phase financière et 30 non retenues», a rappelé M. El Djouzi.

S. Y.

Changes Poursuite de la baisse du dollar, la livre au plus haut en près de 3 ans

LE DOLLAR baissait encore hier face à la livre sterling, portant la monnaie britannique à un nouveau plus haut en près de trois ans, les cambistes craignant que le plan de relance américain ne pèse sur le billet vert. Le dollar perdait 0,13 % face à la livre à 1,3835 dollar pour une livre. La livre a même atteint ce matin un plus haut depuis avril 2018 face au billet vert, à 1,3856 dollar.

Selon les analystes, la faiblesse du billet vert face au plan de relance de Joe Biden, le déploiement efficace du vaccin au Royaume-Uni et la baisse de la probabilité que la Banque d'Angleterre (BoE) n'adopte un taux négatif ont offert à la livre un début d'année magnifique.

Côté américain, les investisseurs se demandent si le plan de relance de Joe Biden de 1 900 milliards de dollars ne risque pas de faire surchauffer l'économie, ce qui pourrait créer de l'inflation et peser sur le dollar. Les cambistes s'inquiètent notamment des promesses de la Réserve fédérale américaine (Fed) de maintenir une politique monétaire souple même si l'inflation dépasse légèrement son objectif de 2 %. A l'inverse, au Royaume-Uni, la conclusion d'un accord post-Brexit fin décembre et la campagne de vaccination en cours permettent au marché de miser sur une reprise de l'économie britannique, sans que la BoE ait besoin d'agir outre mesure.

R. E.

Pétrole Le Brent à 61,51 dollars

Les cours du pétrole, en hausse continue depuis le début de la semaine dernière, continuaient de grimper hier dans un marché optimiste qui attend la publication par l'EIA des stocks de brut aux Etats-Unis. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril gagnait vers midi 0,69 % à Londres par rapport à la clôture de mardi, à 61,51 dollars. Le baril américain de WTI pour le mois de mars s'appréciait dans le même temps de 0,53 % à 58,67 dollars.

Le Brent reste sur une impressionnante série de huit séances consécutives de hausse, le WTI a quant à lui bouclé lundi sa septième. Les deux contrats de référence en Europe et aux Etats-Unis se sont appréciés d'environ 20 % depuis le début de l'année et retrouvent des prix respectivement plus vus depuis le 24 et le 21 janvier 2020, avant que la pandémie ne les précipite dans l'abîme. Les analystes estiment que les principaux indices de référence sont dans une nette tendance

hausnière car les investisseurs parient sur une reprise économique rapide une fois que le vaccin permettra d'assouplir les mesures de restrictions. En outre, toute nouvelle concernant des mesures de relance budgétaire ou monétaire supplémentaires accentue l'optimisme et déclenche de nouveaux achats. C'est le cas notamment aux Etats-Unis, premier consommateur de brut, où le gouvernement de Joe Biden compte passer un plan massif de 1 900 milliards de dol-

lars au plus vite pour permettre une relance rapide de l'économie. Le marché salue, par ailleurs, la publication, mardi par l'American Petroleum Institute (API), la fédération qui regroupe les professionnels du secteur pétrolier aux Etats-Unis, de stocks de brut en baisse de 3,5 millions de barils la semaine passée dans le pays. L'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA), aux estimations jugées plus fiables, publiera ses chiffres plus tard.

Sara B.

Economies avancées

La reprise économique porteuse de risques politiques et sociaux

La reprise économique qui devrait avoir lieu en 2021 est porteuse de risques politiques et sociaux pour les économies avancées, a mis en garde la Coface, qui souligne que la France est particulièrement vulnérable. La Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) a adapté la méthodologie de son index annuel des risques à la pandémie, en s'appuyant notamment sur des sondages pour tenter de «quantifier la frustration de l'opinion publique» face aux mesures de prophylaxie mais aussi sur d'autres indicateurs, comme la fréquence des mani-

festations. Il en ressort que, parmi les économies avancées, les plus à risque sont les Etats-Unis et l'Espagne, suivis de la France et du Royaume-Uni, quatre pays où le taux de satisfaction de l'opinion à l'égard de la gestion par les autorités de la pandémie est égal ou inférieur à 40 %. La Suède et le Japon complètent le tableau. Dans les pays émergents, les pays d'Amérique latine sont les plus exposés, ainsi que l'Arabie saoudite, le Maroc, la Chine et la Russie.

«Les recherches académiques ont montré que les pandémies ont toujours entraîné une augmentation des inégalités (...)

et qu'en moyenne, un an après, cela se traduit par des troubles sociaux», a commenté Julien Marcilly, économiste en chef de la Coface, lors d'une conférence de presse. En effet, «ce n'est pas au cœur de la crise que s'exprime la frustration» mais «c'est quand on est dans un processus de reprise que les frustrations apparaissent, car les individus ont tendance à comparer leur sort à celui des autres», a-t-il expliqué. Une tendance exacerbée par la ruée mondiale sur les vaccins. «Cette année, on se compare entre pays et bientôt on va se comparer au sein des pays pour voir qui y a accès et qui n'y

a pas accès», a-t-il prédit. En outre, «le fait qu'il y ait une crise très différenciée avec de grands écarts par secteur et par pays, c'est cela qui est potentiellement problématique en termes de cohésion sociale et de risque politique», a ajouté le chef économiste de l'assureur crédit. Alors que la France vit dans la hantise d'une réédition de la crise des «gilets jaunes» à l'automne 2018, plusieurs pays, à l'instar de la Suède, ont connu des mouvements de protestation contre les restrictions sanitaires, qui parfois ont dégénéré en émeutes comme aux Pays-Bas ou au Liban.

Nabila T.

Thème d'une conférence initiée par l'INESG

Barrage vert-zones d'ombre : enjeux et défis du développement durable

■ L'Institut national d'études de stratégie globale (Inesg) organise deux journées d'étude, hier et aujourd'hui, sur le thème "Barrage vert-zones d'ombre : enjeux et défis du développement durable de la Nouvelle République", avec la participation de plusieurs experts et spécialistes ainsi que de hauts responsables.

Par Faten D.

Cette rencontre sera l'occasion pour les décideurs, les professionnels, les chercheurs et les acteurs impliqués dans le développement durable, de mener un échange et une réflexion sur les voies et moyens les plus indiqués, notamment pour appuyer et accompagner les engagements présidentiels pour bâtir une Nouvelle République, dont ceux du titre III intitulé "pour une politique sociale et développement humain", ainsi que de mettre en corrélation ces engagements avec les 17 objectifs de développement durable onusiens auxquels l'Algérie a déjà souscrit, selon les organisateurs.

Ces décideurs, professionnels, chercheurs et acteurs impliqués dans le développement durable auront à se pencher sur les modes opératoires, instruments et outils opérationnels pour traiter au mieux le sujet et parvenir à consolider les actions déjà mises en œuvre et parfaire celles en cours de réalisation au

niveau de ces "Blind spots" du territoire national que sont les zones d'ombre. Une attention particulière sera portée sur les zones d'ombre se trouvant sur le tracé du Barrage vert, véritable barrière contre le risque majeur de désertification et sécheresse.

Il est attendu de cette rencontre le développement de recommandations allant dans le sens d'une mobilisation et du concours de tous les acteurs pour l'éradication des zones d'ombre ou vivent 8,5 millions d'Algériens en marge du développement économique et social auxquels ils ont pourtant droit, précise-t-on.

Outre la projection d'un film sur les zones d'ombre, il est prévu lors de la première journée l'établissement d'un état des lieux de ces zones et du programme de désenclavement et de développement, qui sera présenté par Brahim Merad, chargé de mission à la Présidence de la République, chargé des Zones d'ombre, ainsi qu'une communication sur l'apport de l'imagerie satellitaire pour la caractérisation et la gestion des zones



d'ombre, qui sera animée par le directeur général de l'Agence spatiale algérienne (Asal), Azzedine Oussedik.

Les instruments d'aménagement du territoire, pratiques et actions dans la Nouvelle République, la gouvernance des zones d'ombre pour une équité territoriale : cas de la Wilaya de Batna, ainsi que le Système

national d'aménagement du territoire et le modèle économique entre zones d'ombre et Nouvelle République, figurent également parmi les thèmes qui seront abordés.

S'agissant du programme de la deuxième journée, les participants vont se pencher sur la question de la gestion des risques et aménagement du terri-

toire, les outils de réalisation pour le désenclavement et le développement des zones, ainsi que le développement durable des zones d'ombre du Barrage vert.

A l'issue des débats et des interventions, les deux journées seront clôturées par la lecture de recommandations générales.

F. D.

Phénomène de mortalité inhabituelle

Pourquoi un grand nombre de baleines grises meurent dans l'océan Pacifique ?

Encore une année noire pour les baleines grises en Amérique du Nord et Centrale... Depuis janvier 2019 jusqu'à aujourd'hui, les décès de 378 baleines grises ont été confirmés et ce chiffre pourrait être encore bien pire. Ce phénomène de mortalité inhabituelle inquiète les chercheurs qui tendent à expliquer cette mortalité, en masse et fréquente, par une possible famine.

La baleine grise - *Eschrichtius robustus* - est la seule espèce vivante de la famille des *Eschrichtiidae*, nom donné en l'honneur du zoologiste danois Daniel Frederik Eschricht. D'après les données de la Red List, au Canada, aux Etats-Unis, au Mexique, en Russie et au Japon, l'espèce est sauvegardée, tandis qu'en Corée et en Islande son extinction est probable mais non confirmée. Au contraire, au Royaume-Uni, le mammifère a bel et bien disparu des eaux océaniques de l'Atlantique.

Désormais, les baleines grises sont présentes uniquement dans le Pacifique Nord et les mers adjacentes. En hiver, elles se rassemblent dans ou autour des lagunes, le long de la côte Ouest de Baja California, au Mexique, et certaines se dirigent, en plus petit comité, dans le golfe de Californie et le long du continent mexicain.

C'est au printemps que les baleines entament leur migration, en général, dans les eaux peu profondes du Nord-Ouest de la mer du Béring et du Sud de la mer des Tchouktsches - mer épicontinentale de l'océan Arctique entre l'île Wrangel et le

méridien de Point Barrow - et de la mer de Beaufort - mer de l'océan Arctique, au Nord de l'Alaska et du Canada -.

Ces migrations entre les aires d'alimentation et les aires de reproduction se font annuellement. Sans nul doute, la saison estivale d'alimentation - entre les mois de mai et d'octobre - est primordiale et essentielle pour la survie des baleines et leur reproduction. C'est le moment où elles font leurs réserves énergétiques, sous forme de graisse principalement, afin de pouvoir réaliser leur migration et rester le temps nécessaire sur les aires de reproduction. Pour rappel, les baleines grises ne se nourrissent pas pendant la saison de migration et de reproduction.

De la photogrammétrie par drone pour analyser l'état corporel des baleines grises

Bien que leur population est considérée comme "stable", les événements des trois dernières années laissent place au doute quant à leur futur. En effet, comme l'indiquent les scientifiques dans l'article publié dans l'Inter-Research Science Publisher, pour la troisième année consécutive, de nombreuses baleines grises ont été retrouvées en très mauvais état, voire mortes, tout au long de la côte ouest du Mexique, des Etats-Unis et du Canada. On parle d'un phénomène inattendu au cours duquel un nombre important de mammifères marins meurent (UME).

Par exemple, à la mi-janvier 2021, alors que les premières baleines de l'Est du

Pacifique Nord ont déjà commencé à migrer vers les lagunes de Baja California pour se reproduire, les scientifiques ont pu observer plusieurs d'entre elles particulièrement amaigries sur la route de migration...

Comment est-ce possible de se rendre compte, à distance, du poids et de l'état corporel des baleines ? Il existe aujourd'hui une technique connue sous le nom de photogrammétrie par drone. En 2017, le Dr Fredrik Christiansen - de l'Institut d'études avancées d'Aarhus et du Département de zoologie de l'Université d'Aarhus - et le professeur Lars Bejder - de l'Université d'Hawaï à Manoa - ont rejoint le Laguna San Ignacio Ecosystem Science Program (LSIESP) pour étudier l'état corporel des baleines grises en utilisant cette technologie. Celle-ci permet de mesurer la longueur et la largeur du corps des baleines grises à partir de photographies verticales prises par des drones au-dessus des baleines. A partir de ces photographies, il est possible de mesurer l'état corporel relatif ou la graisse des baleines. Les résultats sont là... Au cours de la deuxième année d'échantillonnage, les chercheurs ont pu constater un déclin de l'état corporel des baleines grises juvéniles et adultes à la Laguna San Ignacio. En 2019, alors que le phénomène de mortalité inhabituelle venait de commencer, le déclin de la condition corporelle des baleines était toujours visible et il coïncidait également avec la baisse du nombre de couples mère-baleineau à la Laguna San Ignacio. Ils ont alors pu déduire une

baisse du taux de reproduction des baleines grises femelles.

Moins de proies, moins de chance de survie pour les baleines grises

"Il semble qu'un grand nombre de baleines grises quittent déjà leurs aires d'alimentation dans un état nutritionnel médiocre et au moment où elles ont terminé la saison de reproduction au Mexique, elles ont épuisé leurs réserves d'énergie et meurent de faim", a expliqué le Dr Fredrik Christiansen, à l'origine de cette étude.

En effet, sur certaines aires d'alimentation, les proies commencent à se faire rare... Les baleines grises se nourrissent principalement de krill : mysidacés, amphipodes tubicoles et vers polychètes. Par exemple, depuis la fin des années 1980, dans le bassin central de Chirikov, une des zones principales d'alimentation des baleines grises, le nombre d'amphipodes a diminué. D'après les chercheurs, ce changement est une des conséquences du réchauffement des eaux arctiques. Par conséquent, si la situation continue telle qu'elle est aujourd'hui, la mortalité des baleines, dans ces conditions, deviendra de plus en plus fréquente. Elles ne sont pas encore, officiellement, considérées comme des espèces en danger et en voie d'extinction, mais faut-il attendre un tel drame pour prendre des mesures.

Lucie T.

Reprise des activités au théâtre régional de Mostaganem

«Baccalauréat» et «Khatini» au programme

■ Le théâtre algérien reprend depuis quelque temps ses activités et reçoit le public pour les représentations théâtrales en préparation avant le confinement lié au Covid-19. En effet, des pièces de théâtre pour toutes tranches d'âge sont proposées au public par le théâtre régional de Mostaganem. Elles sont présentées dans le strict respect des mesures sanitaires contre la propagation du virus Covid-19, confirment les responsables de l'établissement.



Par Abba Selles

La présentation des pièces de théâtre programmées a commencé mardi avec la pièce «Loading». Ce programme qui se poursuivra jusqu'au 16 février courant propose au public la représentation des pièces de théâtre «Baccalauréat», mise en

scène par Azzeddine Abbar, qui a remporté le premier prix au Festival national du théâtre professionnel de l'édition 2018 et la pièce «Khatini», produite en 2019 par le réalisateur Ahmed Rezzak. Ces rendez-vous culturels permettent au public de renouer avec le théâtre, après une rupture de plus de neuf mois à cause de la pandémie de

Covid-19 qui a touché le monde entier.

Destinée au jeune public, «Loading» a été présentée mardi devant un public nombreux. Cette nouvelle œuvre théâtrale produite par l'établissement culturel et mise en scène par Aïssa Chouat, traite de l'histoire d'un enfant, Samir (campé par le comédien Beguenenou

Mansour), épris par les jeux électroniques au point de devenir dépendant et retiré de son environnement familial et scolaire, négligeant les rapports sociaux. Un jour, il fut surpris par l'apparition d'un personnage de fiction qui l'emmène avec sa sœur «Lina» (rôle endossé par l'actrice Djaousti Cheikh Fatima) dans le «monde des choses»

qu'il a délaissé, pour découvrir que le livre (incarné par l'acteur Draoui Fethi) est une source de connaissances et une référence pour les sciences et la technologie.

La directrice de production, Nabila Mohammedi, a déclaré à la presse que cette pièce, basée sur la chorégraphie, attire l'attention de l'enfant sur l'importance de l'utilisation positive et utile des technologies et le livre qui est la référence.

Cette œuvre théâtrale a été présentée dans le cadre de l'inauguration du programme artistique et culturel du théâtre régional «Djillali-Benabdelhalim» pour l'année culturelle 2020-2021, dans le strict respect du protocole sanitaire de prévention contre la pandémie de Covid-19 exigeant le port du masque de protection et la distanciation, entre autres.

Concernant les nouvelles œuvres produites par le théâtre régional, M^{me} Mohammedi a indiqué que l'équipe artistique se prépare pour une œuvre théâtrale qui traite du personnage du poète Lakhdar Benkhelouf et une autre de marionnettes géantes qui sera présentée dans le cadre du «théâtre de rue».

A. S.

«Cirta pour la lecture» à Constantine

Ouverture de la deuxième édition

La 2^e édition de la manifestation «Cirta pour la lecture» a été ouverte mardi à la maison de la culture Malek-Haddad à Constantine, avec la participation de clubs de lecture et d'écrivains venus de 15 wilayas de l'Est du pays.

Initié par la maison de la culture Malek-Haddad et le club local culturel «Tanouine», l'événement lancé sous le slogan «Cirta entre patrimoine et litté-»

re» est une invitation à la lecture tous azimuts et une incitation à une pratique créatrice et inventive, dans un cadre agréable mettant en avant, dans une exposition, le patrimoine de la ville de Constantine.

Selon Islem Boutamine, président du club Tanouine, ce rendez-vous culturel et de divertissement vise essentiellement à «revaloriser le livre dans ses divers domaines». Il a également détaillé que l'atelier réservé aux enfants ambitionne

d'inculquer aux jeunes «la culture de la lecture, les visites des bibliothèques et la documentation».

M. Boutamine a ajouté que des activités éducatives et de loisirs sont proposées aux jeunes visiteurs à travers divers ateliers pédagogiques et artistiques qui encouragent et motivent à la lecture dans des espaces de loisirs et de détente.

A l'occasion, «Cirta pour la lecture» a fêté la parution des premiers ouvrages de

jeunes talents poètes et écrivains entre autres Ramy Lahmar avec son recueil «Ghayaheb» et Hamza Laaridji et sa fiction «Chizofrinia» dans une ambiance conviviale marquée par des déclamations d'un assortiment de poèmes.

Aussi, une vente-dédicace d'une série de livres a été organisée et dont les revenus seront versés aux associations des cancéreux.

M. K.

Ahaggar à Tamanrasset

Des efforts pour valoriser les richesses du Parc culturel

L'Office national du Parc culturel de l'Ahaggar, à Tamanrasset, œuvre sans relâche à impliquer tous les acteurs locaux dans les efforts de valorisation de la richesse culturelle diverse de cet espace patrimonial et culturel à ciel ouvert, ont déclaré, dimanche, des responsables de l'Office.

L'implication des associations locales dans toutes les initiatives de protection des richesses du parc «est devenu plus que nécessaire» en vue de contribuer à les valoriser et à assurer leur durabilité à travers une action collective pour lutter contre toute pratique nuisible aux différents types de biens culturels et naturels du parc, a indiqué à l'APS le

directeur du parc, Mahmoud Oumerzag. Cette démarche s'inscrit parmi les priorités de l'Office national du parc culturel de l'Ahaggar, dans le cadre des efforts importants visant à garantir la contribution à la réunion des conditions de protection des biens du parc, notamment à travers des actions de sensibilisation. Dans le même sillage, un membre du Forum Atakor pour la promotion de la culture et du tourisme sahariens, Amryoud El-Bekay, estime que «l'implication de la société civile dans les efforts de protection du patrimoine culturel est une stratégie indispensable et efficace qui contribuera inévitablement à la protection de ce patrimoine

contre l'extinction et aux efforts visant sa pérennité, car c'est l'un des facteurs les plus importants de l'identité nationale».

Le directeur du parc a fait savoir que l'Office avait conclu des conventions avec des associations actives dans la région, à l'instar de celle signée avec le Forum Atakor, qui contribue grandement aux initiatives de sensibilisation à l'importance de la valeur historique et culturelle des composantes du patrimoine culturel du parc. Dans le cadre des efforts de protection du Parc culturel de l'Ahaggar, dont la création s'inscrit au sein de la stratégie nationale et mondiale de préservation et de valorisation de ce patrimoine, des struc-

tures de protection et de réhabilitation ont été réalisées, en sus de la mise en place d'un Centre d'études et de description analytique. A cet effet, un total de 50 postes de garde, de secours et de renseignement ont été créés au niveau du parc, outre un nombre de musées à ciel ouvert à l'instar de «Tin Hinan», «Tamanghassat», «In Salah» et «Mertoutek» et la programmation d'opérations de réalisation et d'aménagement d'autres sites, dont «Tahabort», «Tit» et «Tagmart».

Il a été procédé, en outre, à la mise en place des signalétiques spécifiques au parc et à l'installation d'équipements solaires au profit des centres qui contribuent

grandement au renforcement des opérations et des activités sur le terrain à l'instar des opérations d'inventaire, l'une des priorités de l'Office national du Parc culturel de l'Ahaggar.

Selon le responsable du parc, le patrimoine culturel existant à travers l'ensemble du territoire du Parc culturel de l'Ahaggar est confronté à des dangers qui l'exposent à différents effets qui lui font subir plusieurs dégâts causés par les facteurs naturel et humain, ajoutant que les effets des risques naturels qui ne peuvent être corrigés sont minimes par rapport aux risques provoqués par l'Homme et qui constituent une véritable menace pour ce patrimoine culturel. L. B.



Cinquième jour de mobilisation en Birmanie

Les Birmans par dizaines de milliers dans la rue

■ Les Birmans sont descendus par dizaines de milliers dans la rue hier, pour le cinquième jour consécutif, au lendemain d'un raid nocturne de l'armée contre le siège du parti d'Aung San Suu Kyi, une action qui montre la détermination des généraux putschistes face aux appels à rétablir la démocratie.

Par Mourad M.

«**N**ous ferons tout pour rejeter le gouvernement militaire», a déclaré à l'AFP Kyaw Kyaw, un employé d'hôtel rencontré dans un cortège à Rangoun, où la mobilisation a été la plus forte hier, malgré l'interdiction.

«Nous ne voulons pas rester sous la dictature. J'ai aussi un peu peur après la répression d'hier», a déclaré Khin Nyein Wai, un étudiant.

Une manifestation réunissant plusieurs milliers de personnes était également en cours à Naypyidaw, la capitale administrative de la Birmanie, dans le centre du pays.

Dans la ville de Loikaw, dans l'État de Kayah (Est), des policiers se sont joints à la manifestation, selon des médias locaux.

Les manifestations se déroulaient dans le calme hier, alors que la veille la répression était montée d'un cran avec l'utilisation par les forces de l'ordre de balles en caoutchouc et de

canons à eau à Naypyidaw et Mandalay (centre) contre les manifestants.

Le rapporteur spécial des Nations unies pour la Birmanie, Tom Andrews, a condamné l'usage de la force et assuré que la police avait tiré et blessé une jeune femme à Naypyidaw. Les images de cette action ont été massivement partagées sur les réseaux sociaux.

«Ils peuvent tirer sur une jeune femme, mais ils ne peuvent pas voler l'espoir et la détermination d'un peuple», a écrit hier l'envoyé des droits de l'homme. «Le monde est solidaire des manifestations de Birmanie».

Selon un médecin de l'hôpital de Naypyidaw, la jeune femme, Mya Thwe Thwe Khine, touchée à la tête par une balle réelle, est «en soins d'aide pour respirer et était inconsciente hier matin».

Les militaires ont par ailleurs porté un nouveau coup à la Ligue nationale pour la démocratie, le parti d'Aung San Suu Kyi, en menant un raid mardi soir contre les locaux de la formation

à Rangoun.

Un membre de la LND, Soe Win, a déclaré hier à l'AFP qu'un gardien avait vu le raid mené par les forces de sécurité via un système de vidéosurveillance à distance, mais qu'il n'avait pas pu intervenir en raison du couvre-feu.

Dans la matinée, ils ont trouvé des serrures forcées, du matériel informatique manquant, du câblage électrique et des câbles de serveur coupés. Des documents bancaires avaient disparu d'un coffre-fort. Selon Soe Win, le parti prévoit de porter plainte auprès de la police.

Les autorités ont interdit depuis lundi soir les rassemblements de plus de cinq personnes à Rangoun, Naypyidaw et dans d'autres villes. Un couvre-feu a été décrété et les manifestants se sont dispersés en début de soirée.

Ces derniers jours, des centaines de milliers de manifestants ont défilé à travers le pays, réclamant la libération des personnes détenues, la fin de la dictature et l'abolition de la constitution de 2008, très favorable à l'armée.

Depuis le coup d'État le 1^{er} février, le nombre de personnes arrêtées a atteint 190, selon une ONG d'aide aux prisonniers politiques.

Ce vent de contestation est inédit depuis le soulèvement populaire de 2007, la «Révolution de safran» menée par les moines et violemment



réprimée par les militaires.

Le risque de répression est réel dans le pays qui a déjà vécu près de 50 ans sous le joug des militaires depuis son indépendance en 1948.

Le putsch du 1^{er} février a mis fin à une brève parenthèse démocratique d'une décennie.

L'armée conteste la régularité des législatives de novembre, remportées massivement par la LND. Mais des observateurs internationaux n'ont pas constaté de problèmes majeurs lors de ce scrutin.

En réalité, les généraux craignent de voir leur influence diminuer après la victoire d'Aung San Suu Kyi, qui aurait pu vouloir modifier la Constitution.

Très critiquée il y a encore peu par la communauté internationale pour sa passivité lors des exactions contre les musulmans rohingyas, la prix Nobel de la

paix, en résidence surveillée pendant 15 ans pour son opposition à la junte, reste adulée dans son pays.

L'ex-dirigeante serait «en bonne santé», assignée à résidence à Naypyidaw, d'après son parti.

Le coup d'État a été condamné par les États-Unis, l'Union européenne, le Royaume-Uni et de nombreux autres pays.

La Nouvelle-Zélande a annoncé la suspension de ses contacts militaires et politiques de haut niveau avec la Birmanie, devenant le premier pays à décider d'un isolement de la junte.

Le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU va tenir demain vendredi une session spéciale sur ces événements. Le Conseil de sécurité des Nations unies a de son côté appelé à la libération des détenus.

M. M.



Commentaire

Traduction

Par Fouzia Mahmoudi

La France n'est pas aujourd'hui la seule nation européenne à prendre des mesures contre l'islamisme, d'autres pays de l'UE ont décidé ces derniers mois de se montrer plus offensifs pour décourager l'essor de la radicalisation parmi leurs citoyens musulmans. Le gouvernement danois souhaite ainsi imposer la traduction de l'ensemble des sermons religieux prononcés dans le pays. Une mesure qui toucherait les 160 communautés religieuses, mais dont l'ambition première est de «frapper les prédicateurs de haine islamistes», selon la Première ministre, Mette Frederiksen. Cette traduction, en danois, serait faite aux frais des communautés et vise à «créer une plus grande transparence lorsque les leaders religieux prêchent dans des langues autres», détaille encore le gouvernement. Un projet de loi, unique en Europe, mais qui était une promesse électorale du parti social-démocrate lors des élections législatives de 2019. Selon Mattias Tesfaye, le ministre de l'Immigration et de l'Intégration, ce sont bien les «imams extrémistes» qui sont ciblés par cette législation, mais une loi «spécialement pour la communauté religieuse musulmane» contreviendrait aux conventions internationales. Christian Krieger, le président de la Conférence des Églises européennes (CEC), a écrit au gouvernement danois pour protester contre ce projet de loi. Le Français évoque une «atteinte à la liberté religieuse (...) qui entacherait l'image du Danemark comme nation ouverte, libérale et libre». L'Association des évêques de l'Église luthérienne d'État, le Conseil national des Églises et la Conférence des évêques européens se sont aussi joints aux protestations. Jorgen Skov Sorensen, secrétaire général de la CEC, souligne pour sa part ce qu'il considère comme une limite du projet de loi. «Il n'empêchera pas des imams de prêcher contre la démocratie tout en envoyant aux autorités une traduction différente de la version originale de leurs prédications». Un autre problème existerait, selon le professeur Lene Kühle, de l'université d'Aarhus. «Seulement environ un tiers des quelque 170 mosquées sont reconnues par le ministère des Cultes. Les autres échapperaient à tout contrôle». Face aux critiques, le projet de loi a été repoussé. Il sera finalement examiné dans la seconde moitié du mois de mars par le Parlement. Mais le gouvernement continue de le défendre bec et ongles. Pour Mattias Tesfaye, «une lutte pour les valeurs a lieu en Europe occidentale et au Danemark. Nous sommes confrontés aux mêmes défis : une reconnaissance de plus en plus profonde que l'islamisme extrême, dans certains pays, ils appellent l'islam politique, œuvre consciemment pour saper les valeurs démocratiques qui nous tiennent à cœur». Ainsi, au Danemark comme en France, certains essaient de bloquer des mesures pour lutter contre l'intégrisme, favorisant de cette manière ce dernier, qui sait qu'il peut se cacher derrière les humanistes pour avancer au sein de la société et imposer toujours plus ses doctrines et ses dévoiements. F. M.

États-Unis

Ouverture du procès de Trump

Les procureurs démocrates ont fait revivre mardi à l'Amérique les violences du Capitole, vidéo choc à l'appui, lors du premier jour du procès de Donald Trump, mais ils se sont attirés les mises en garde des avocats de l'ex-président sur les profondes divisions du pays.

Vivant désormais en Floride, le milliardaire ne témoignera pas. Et il fait peu de doute qu'il sera, à son terme, acquitté grâce au soutien encore fort chez les républicains.

Un vote mardi soir sur une question de constitutionnalité a ainsi montré qu'il serait très difficile pour les procureurs démocrates d'atteindre une majorité des deux tiers pour le condamner.

Mais ils sont apparus d'emblée décidés à remettre en mémoire des 100 sénateurs qui font office de jurés mais aussi, au-delà, des Américains, la violence de cette journée du 6 janvier qui s'est soldée par des morts et restera dans l'Histoire.

Accusé d'«incitation à l'insurrection», Donald Trump s'est rendu coupable d'«un délit constitutionnel effroyable», a lancé le chef des «procureurs» démocrates, Jamie Raskin, dans

le même hémicycle du Sénat où s'étaient précipités les manifestants pro-Trump le jour de la certification des résultats de l'élection présidentielle.

«Ce procès, une instrumentalisation politique, va déchirer les États-Unis», a rétorqué un avocat du 45^e président des États-Unis, David Schoen. Car «de nombreux Américains le voient pour ce qu'il est : une tentative par un groupe de politiciens d'écarter Donald Trump de la vie politique».

Derrière cette intention, «la peur que les Américains le réalisent en 2024», a affirmé son autre avocat, Bruce Castor.

En ouverture de leur réquisitoire, les démocrates ont diffusé une longue vidéo choc, mettant en perspective des séquences menant vers l'attaque sanglante : le discours de Donald Trump appelant ses milliers de partisans à manifester vers le Capitole, siège du Congrès. «Vous ne reprendrez jamais notre pays en étant faibles», avait-il lancé à la foule chauffée à blanc.

L'ouverture empreinte de solennité des séances parlementaires pour certifier la victoire de son rival à la présidentielle

Joe Biden.

- Et les images des manifestants entrant de force au Capitole, arpentant ses couloirs pendant que les élus, et le vice-président Mike Pence, étaient évacués du Sénat ou se terraient dans les galeries de la Chambre des représentants.

Tout en rappelant que deux heures plus tard, Donald Trump avait tweeté une vidéo martelant encore, sans preuve, que l'élection était une «fraude». S'il appelait les manifestants à rentrer chez eux, il ajoutait : «Nous vous aimons».

«Si ces faits, concrets et solides, ne sont pas passibles d'une procédure de destitution, alors rien ne l'est», a conclu le député Jamie Raskin, dans un discours très ému.

Situation inédite, les sénateurs qui font office de jurés furent aussi les victimes de l'attaque. Un point que les «procureurs» démocrates ont souligné.

«Les présidents ne peuvent pas alimenter une insurrection dans leurs dernières semaines (de mandat) puis partir comme si de rien n'était», a insisté un autre démocrate, Joe Neguse, en réponse à l'argument principal de la défense.



Le MJS refuse les amendements apportés aux statuts

L'AGEX risque d'être annulée !

L'ASSEMBLÉE générale extraordinaire que la Fédération algérienne de football avait prévu d'organiser pour une mise en conformité des statuts avec ceux de la FIFA risque tout simplement d'être annulée après la dernière orientation qui a émané du ministère de la Jeunesse et des Sports demandant aux différentes fédérations nationales de ne pas toucher

aux statuts avant l'organisation des Assemblées générales électorales.

La FAF devra donc se contenter d'une Assemblée générale ordinaire pour adopter les bilans moral et financier, avant de passer à une AG électorale pour élire le nouveau président de la Fédération et qui aura lieu au mois de mars prochain.

M. M.

Schalke 04

Suspension levée pour Bentaleb

MIS À L'ÉCART par Schalke 04 depuis novembre dernier pour «raisons disciplinaires», l'entraîneur Christian Gross a décidé de réintégrer l'international algérien Nabil Bentaleb à l'issue d'une réunion avec le joueur, a annoncé, mardi, le club pensionnaire de la Bundesliga allemande de football sur son compte Twitter.

Selon le quotidien «Bild», Nabil Bentaleb (26 ans) devrait signer son retour à la compétition avec l'équipe première samedi prochain en déplacement face à l'Union Berlin (18h30), à l'occasion de la 21^e journée.

Pourtant, rien ne présageait le retour du joueur algérien, quelques jours après l'annonce Schalke 04, qui a exclu la réintégration de l'ancien joueur de Tottenham (Angleterre) dans

l'équipe professionnelle. Bentaleb a même pris part à la séance d'entraînement effectuée ce mardi.

Le milieu de terrain algérien qui avait été suspendu plusieurs fois à Schalke pour diverses raisons et par plusieurs entraîneurs, était mis sur la liste des libérés en janvier, mais tous les efforts de la direction pour le céder ont échoué. Selon «Bild», l'une des raisons du retour de Bentaleb réside dans son contrat, valable jusqu'à l'été, qui lui garantira alors environ 2 millions d'euros de salaire. Schalke vit une saison cauchemardesque en Bundesliga et pointe à la 20^e et dernière place au classement avec seulement 8 points pris en 20 journées, compromettant sérieusement son avenir parmi l'élite du football allemand.

Trophée de l'UNFP

Boulaya nommé pour le joueur du mois de janvier

LE MILIEU offensif international algérien du FC Metz, Farid Boulaya, est nommé pour le titre du meilleur joueur du mois de janvier de Ligue 1 française de football, trophée décerné par l'Union nationale de football professionnel (UNFP).

Boulaya qui a inscrit deux buts et délivré deux passes décisives en 5 rencontres disputées le mois dernier, aura une rude concurrence pour ce titre honori-

fique, puisqu'il aura comme concurrents le milieu offensif brésilien du Paris SG, Neymar (3 buts et 1 passe décisive), et l'attaquant allemand de l'AS Monaco, Kevin Volland (4 buts et 4 passes décisives).

Considéré comme l'un des tauliers du FC Metz, Boulaya (27 ans) a été élu joueur du mois de décembre de son club. Il compte au total cinq buts et quatre passes décisives.

Ligue I (13^e journée)

L'OM pour se rapprocher du leader

■ En l'absence des ténors de la Ligue I, notamment le leader, l'ES Sétif et ses poursuivants, le CRB, la JSK et le MCA, dont les matchs ont été reportés pour leur permettre de disputer leurs rencontres continentales, c'est l'O Médéa qui tentera d'en profiter pour se rapprocher du leader, avec la réception du Nasr d'Hussein-Dey, dont l'élan réussi depuis le retour de Dziri à la maison avait été brisé lors de la précédente journée après avoir été battu à domicile par la JS Kabylie.



Les gars de Médéa souhaitent profiter de l'absence de l'ESS

Par Mahfoud M.

Les gars du Titteri feront tout ce qui est en leur pouvoir pour prendre les trois points du succès et atteindre un total de 27 points qui leur permettront de rejoindre l'Entente à la première place, en attendant que cette dernière joue son match en retard. Les Médéens partent avec les faveurs du pronostic, mais doivent, quand même faire très attention à cette formation du Nasria qui souhaite se racher aux yeux de ses fans après la dernière défaite à home. L'AS Aïn M'ilia qui réussit un début de saison des plus extraordinaires, passera un sérieux test avec la réception de l'USM Alger qui revient fort et ne compte pas se présenter en victime expiatoire

lors de cette rencontre. Les Rouge et Noir sont sur une courbe ascendante et ne souhaitent pas se faire surprendre par les M'illies. Le Paradou AC qui a réussi un éclatant succès face au WAT à l'extérieur de ses bases, jouera un autre match hors de son stade en affrontant l'USM Bel-Abbès après un début très difficile. Le MC Oran qui souffre le chaud et le froid est dos au mur lors de cette journée, et se doit de l'emporter face à l'US Biskra s'il souhaite se relancer pour une place honorable. Le RC Relizane, auteur d'un succès hors de ses bases la semaine dernière, souhaite confirmer avec la réception de la JSM Skikda, en chute libre, et que même l'arrivée de Bouali à la tête de la barre technique n'a pas boosté. Enfin, le choc des mal-

classés qui opposera le CA Bordj Bou-Arréridj au NC Magra reste incertain, même si logiquement les Bordjiens partent avec les faveurs du pronostic et tenteront de prendre les trois points qui leur permettront de respirer en attendant de sortir de la zone rouge.

M. M.

Le programme :

- Vendredi 12 février 2021 :**
 USMA-ASAM (14h30)
 USMBA-PAC (15h)
 MCO-USB (15h)
Samedi 13 février 2021 :
 RCR-JSMS (14h30)
 CABBA-NCM (14h30)
 OM-NAHD (14h30)
 MCA-ASO (reporté)
 JSK-CSC (reporté)
 CRB-WAT (reporté)
 JSS-ESS (reporté)

Ligue II amateur

36 clubs sur la grille de départ pour une saison inédite

APRÈS ONZE mois d'attente en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19), la Ligue 2 de football va enfin reprendre ses droits le week-end prochain en présence de 36 clubs sur la grille de départ, sous une nouvelle formule décidée suite au léger changement apporté au système pyramidal de compétition. L'attente aura été longue pour les pensionnaires de la Ligue 2, dont le statut est devenu amateur, est désormais gérée par la Ligue nationale de football amateur (LNFA). Le championnat de Ligue 2 reprendra donc ses droits à partir de vendredi, avec le déroulement de la 1^{re} journée de la nouvelle saison, marquée par le derby de la Soummam entre le MO Béjaïa et

la JSM Béjaïa. Deux mois et demi après la reprise de la Ligue 1, le 27 novembre dernier, le football algérien commence progressivement à se réveiller de sa «léthargie», mais une fois n'est pas coutume, en l'absence du public en raison des mesures préventives décidées pour endiguer la propagation du virus. Les stades à travers le pays vont sonner creux dans ce qui sera le premier championnat de Ligue 2 à 36 clubs, au lieu de 16. Le changement a été approuvé par les clubs sur proposition de la LNFA, dans le cadre du léger remaniement du système de compétition pyramidal. Contrairement aux saisons précédentes, la nouveauté est la mise en place d'un cham-

pionnat avec trois groupes de 12 clubs chacun (Ouest, Centre, Est). A l'issue de la 22^e et dernière journée, les clubs classés à la 1^{re} place de chacun des trois groupes joueront entre eux un mini championnat en aller simple, sur terrain neutre et à huis clos. Au terme de la 3^e et dernière journée de ce mini championnat, les clubs classés aux deux premières places accéderont en Ligue 1 professionnelle. Aussi, les clubs classés aux quatre dernières places de chaque groupe (9^e, 10^e, 11^e et 12^e places) rétrograderont en Division nationale amateur, soit un total de 12 équipes (4x3 = 12). La phase aller se terminera les 9 et 10 avril et la phase retour reprendra une

semaine plus tard, soit le 16 du même mois. La dernière journée est prévue pour le mardi 15 juin. Le mini-championnat aura lieu les 19, 24 et 29 juin pour désigner les clubs qui accéderont en Ligue 1 professionnelle. «La saison sera courte et transitoire, d'autant que les clubs sont loin de la compétition depuis mars 2020», avait indiqué récemment à l'APS le président sortant de la LNFA, Ali Malek. L'enjeu sera de taille et la concurrence rude entre l'ensemble des 36 clubs pour raffler les deux précieux billets mis en jeu pour l'accession en Ligue 1 «pro». Si des clubs tels

que le MO Béjaïa, l'USM Blida, l'USM Annaba ou encore le MC Saïda bénéficieront de la faveur des pronostics pour se disputer l'accession, d'autres formations peuvent jouer les trouble-fête dans leurs groupes respectifs et aller bousculer la hiérarchie à l'image de l'ES Ben Aknoun, l'OM Arzew et autre WA Boufarik, quart-de-finaliste de la dernière édition de la Coupe d'Algérie, interrompue en raison de la pandémie de Covid-19. A signaler que plusieurs clubs de L2 rencontreront beaucoup de difficultés pour faire homologuer leurs stades et qualifier leurs nouvelles recrues à cause notamment des dettes cumulées auprès d'anciens joueurs.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

El Kala

Saisie de 305 gr de corail

PAS MOINS de 305 gramme de corail ont été saisis dans la localité côtière d'El Kala (El Tarf) par les services de la Sûreté de wilaya, a-t-on appris, hier, du chargé de la communication de ce corps de sécurité.

Agissant sur la base d'une information faisant état d'un trafic de corail auquel s'adonnaient cinq braconniers, originaires de cette wilaya frontalière, une enquête a été déclenchée, a précisé le commissaire principal Mohamed Karim Labidi, soulignant que les investigations approfondies ont permis d'appréhender les présumés coupables en flagrant délit au niveau de l'ancien port de pêche.

Cette quantité de corail, des équipements utilisés dans le cadre de cette activité illégale et une quantité de drogue ont été récupérés par les services de police depuis l'embarcation des présumés coupables, a ajouté la même source sécuritaire.

Les cinq individus, poursuivis pour pêche illicite de corail notamment, ont été, après finalisation de la procédure judiciaire, présentés devant le magistrat instructeur près le tribunal d'El Kala qui en a placé quatre sous mandat de dépôt et fait bénéficier le cinquième d'une citation directe de comparution, a conclu le commissaire Labidi.

L. M.

Moins d'abattage du fait de la conjoncture sanitaire

Le cheptel ovin augmente de plus d'un million de têtes

L'EFFECTIF du cheptel ovin a augmenté de plus d'un million de têtes en 2020 en raison des méventes enregistrées durant le confinement imposé par la crise sanitaire de Covid-19, selon une responsable au ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

«Tiré par le confinement sanitaire, le nombre du cheptel ovin en Algérie s'est accru en dépassant 29 millions de têtes l'année écoulée, contre 28 millions environ durant les dernières années», a indiqué Leila Toumi, sous-directrice chargée du développement des filières animales au ministère.

«Il y a eu beaucoup moins d'abattage durant l'année précédente par rapport aux années d'avant du fait de la conjoncture sanitaire», a expliqué M^{me} Toumi dans une déclaration à l'APS.

La fermeture des marchés de bétail, l'interdiction des fêtes de mariage, l'évitement des cérémonies de funérailles et la fermeture des restaurants, sont autant de facteurs qui ont contribué à l'accroissement du cheptel ovin, selon cette responsable.

Même durant la fête de l'Aïd El Adha, de nombreuses familles avaient renoncé, par précaution, au rituel du sacrifice du mouton, a-t-elle fait constater. Abondant dans le même sens, le président de la

Fédération nationale des éleveurs (FNE), Azaoui Djilali, estime que le marché du bétail a beaucoup souffert des conséquences de la pandémie de Covid-19, et les méventes cumulées tout au long du confinement sanitaire ont fait que l'effectif du cheptel augmente. Il a néanmoins affirmé qu'en dehors de cette hausse engendrée par la crise sanitaire, la production nationale en viande ovine a toujours été importante par rapport à la demande et il y aurait même, selon lui, un excédent à exporter si les moyens logistique avaient été disponibles.

Quant au prix des viandes ovines, qui reste tout de même exorbitant par rapport au poudoir d'achat des ménages, malgré la production abondante de la filière, M. Azaoui impute cette hausse aux spéculateurs et aux vendeurs occasionnels qui se convertissent en marchands de bétail, notamment à l'approche des grandes occasions.

«Ce n'est sûrement pas les éleveurs, ni même les maquignons, qui sont derrière cette hausse des prix», assure le président de la FNE. Il considère, par ailleurs, que les maquignons ont toujours été les partenaires des éleveurs en les aidant à placer leur bétail sur le marché avec des marges bénéficiaires «raisonnables».

Hocine H.

Tribunal de Chéraga

10 ans de prison requis contre Aboud Hicham et 4 ans contre Meghzi et Kharrat

LE PROCUREUR de la République près le tribunal de Chéraga a requis, hier, des peines de 10 ans de prison contre Aboud Hicham et de 4 ans contre Meghzi Mouloud et Kharrat Amor, assorties d'une amende de 10 millions DA chacun pour «atteinte à l'intégrité de l'unité nationale» et «atteinte au moral de l'armée».

Interrogé par le tribunal, l'accusé Meghzi, expert en technologies de communication et ancien dirigeant de la compagnie SLC appartenant aux fils du général-major à la retraite, Khaled Nezzar, a avoué avoir «téléphoné à Hicham Aboud, actuelle-

ment à l'étranger, pour lui fournir des données et des documents» qu'il a jugés «accessibles et non confidentiels» dans l'objectif de les communiquer aux médias, dans le cadre du droit de réponse aux informations diffusées contre son journal électronique. De son côté, Kharrat Amor a rejeté toutes les charges retenues contre lui, déclarant au tribunal que «Sofiane Nezzar a utilisé son téléphone pour envoyer les documents à l'accusé Meghzi».

Les verdicts de ce procès seront rendus, par le tribunal de Chéraga, le 17 février en cours.

Hani G.

Rien ne peut arrêter les candidats à la migration clandestine



Loumis

Djalou@hotmail.com

JSK / Convocation de l'AGE des actionnaires

Suite à un vice de forme, la justice annule l'ordonnance désignant un huissier

■ L'Assemblée générale extraordinaire (AGE) des actionnaires de la Jeunesse Sportive de Kabylie, initialement convoquée pour aujourd'hui jeudi, n'aura pas lieu suite à l'annulation par la justice de l'ordonnance portant désignation d'un huissier devant assister à cette AGE.

Par Hamid M.

Dans un communiqué publié hier sa page Facebook, la direction de la JSK précise que «la justice vient d'annuler l'ordonnance rendue le 18/01/2021 portant désignation d'un huissier de

justice pour convoquer une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SSPA/JSK pour le 11/02/2021 et ce, après le recours introduit à l'encontre de ladite ordonnance par l'avocat du club, Maître Boughazi Tayeb, en date du 07/02/2021». Le vice de forme de la procédure de l'ordon-

nance en question est lié au fait que la demande de la convocation de l'AGE ne portait pas de noms de mandants, selon des sources proches du club kabyle. A noter que la conférence de presse était convoquée par la direction de la JSK pour hier en fin de journée.

H. M.

Destruction d'une casemate et d'une bombe

Saisie de plus de 19 quintaux de kif traité

UNE CASEMATE pour terroristes et une bombe de confection artisanale ont été détruites par des détachements de l'Armée nationale populaire qui ont, par ailleurs, saisi plus de 19 quintaux de kif traité et arrêté 16 narcotrafiquants au cours de la période allant du 3 au 9 février, indique, hier, un communiqué du ministère de la Défense nationale. Ainsi, dans le cadre de la lutte antiterroriste, des détachements de l'ANP «ont découvert et détruit, à Tébessa et Skikda, une casemate pour groupes terroristes et une bombe de confection artisanale, tandis qu'un fusil à répétition a été saisi à Médéa», précise la même source. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et «en conti-

nuit des efforts intenses visant à venir à bout du fléau du narcotrafic dans notre pays», des détachements combinés de l'ANP «ont arrêté, en coordination avec les différents services de sécurité dans diverses opérations exécutées à travers les différentes Régions militaires, 16 narcotrafiquants et saisi de grandes quantités de kif traité s'élevant à 19 quintaux et 50 kilogrammes, que les bandes criminelles ont tenté d'introduire à travers les frontières avec le Maroc». A ce titre, des détachements de l'ANP, les services de la Gendarmerie nationale et des gardes-frontières «ont intercepté, lors d'opérations distinctes au niveau des territoires des 2^e et 3^e Régions militaires, 11 narcotrafiquants et saisi 17 quintaux et 11 kilogrammes de kif traité, 5 124 comprimés psychotropes et 50,5 grammes de cocaïne, alors que 5 narcotrafiquants ont été arrêtés et 239 kilogrammes de kif traité ainsi que 73 653 comprimés psychotropes ont été saisis dans diverses opérations menées dans d'autres Régions militaires», ajoute le communiqué. Par ailleurs, des détachements de l'ANP «ont intercepté, à Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar et Djanet, 75 individus et saisi 19 véhi-

cules, 153 groupes électrogènes, 92 marteaux piqueurs, 10 tonnes de mélange de pierres et d'or brut, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que 66 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande». «Seize autres individus ont été arrêtés et 14 fusils de chasse, un pistolet automatique, 44 flacons lacrymogènes, 193 810 unités de différentes boisons et 4 820 unités de tabac ont été saisis lors d'opérations distinctes menées à Khenchela, Constantine, Annaba, Sétif, Ghardaïa, Biskra, Tiaret et Saïda. De même, des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 30 987 litres ont été déjouées à Tébessa, El-Tarf, Souk Ahras, Adrar et Bordj Badji Mokhtar», note la même source.

D'autre part, les gardes-côtes «ont mis en échec des tentatives d'émigration clandestine de 110 individus, à bord d'embarcations de construction artisanale à Oran, Chlef, Annaba, Bejaïa et El-Tarf, alors que 169 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à Adrar, Bordj Badji Mokhtar, Tlemcen, Naâma et Illizi».

Slim O.